

DÉTACHANT TISSUS MOQUETTES

1. Identification du produit et de la société

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : NEOCLEAN- DETACHANT TISSUS MOQUETTES

Code du produit : 1010, 1011

Type de produit : Nettoyant tissus et moquettes, détergent alcalin.

Identification de la société/entreprise :

Raison sociale : NEOCLEAN – TECHNICO CHIMIE AUTO

Adresse : ZA Les Marchais - 28480 LUIGNY

Téléphone : 02.37.29.50.50

Fax : 02.37.29.55.00

www.neoclean.com

Distributeur

Numéro de téléphone d'appel d'urgence – 01 45 42 59 59

Utilisation de la substance/préparation :

Gamme entretien automobile.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Xi; R38-41

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

: Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



Irritant.

Phrase(s) R

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S56 : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Code de pictogrammes de danger : ---

Conseils de prudence

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

3. Informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

| EINECS | CAS | Index CE | NOM | SYMBOLE | PHRASES | VALEURS |
|-----------|------------|--------------|----------------------------------|---------|---------|---------|
| - | 68439-46-3 | - | Alcool ethoxylé C9-11 + 6OE (NI) | Xn, Xi | R 22 41 | < 1% |
| 215-185-5 | 1310-73-2 | 001-002-00-6 | Hydroxyde de sodium | C | R 35 | < 1% |

4. Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

NéoClean

www.neoclean.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH

Gamme Grand Public

Révision : 7

Date : 20/02/2012

Remplace : 20/03/2009

DÉTACHANT TISSUS MOQUETTES

Premiers soins

- Inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion: Rincer la bouche. Consulter un médecin si une indisposition se développe. Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Pulvérisation d'eau. Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité: (Non combustible)

Protection contre l'incendie: Porter un équipement de protection adéquat.

Prévention: Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.

Procédures spéciales: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. Mesures en cas d'épandage accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Utiliser des conteneurs de rejet résistant à la corrosion. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.4. Référence à d'autres sections

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Protéger du gel. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle

- Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

- Protection de la peau : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

- Protection des yeux: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.

- Protection des mains: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Ingestion: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : Liquide.

Couleur : Bleu(e).

Odeur : Fleurie

pH : environ 11

DÉTACHANT TISSUS MOQUETTES

T°d'ébullition initiale [°C] : env. 100
Densité : 1.026 +/- 0.03
Solubilité dans l'eau : Complète.
Point d'éclair [°C] : Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C] : Non applicable.
Limites d'explosivité inférieures [%] : Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Stockage dans un métal sensible à la corrosion (risque d'attaque par la rouille) Gel.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter: Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition: Aucun(es) dans des conditions normales.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Cutanée: Irritant pour la peau.
- Oculaire: Risque de lésions oculaires graves.
- Ingestion: Peut provoquer une corrosion ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
- Sensibilisation: - Règlement 648/2004 relatif au détergents: Cette formulation contient des substances parfumantes classées sensibilisantes, mais en trop faibles quantités pour avoir un impact sur la santé humaine dans le cadre de l'utilisation préconisée.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur le produit: Eviter le rejet dans l'environnement.

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Les agents de surface contenus dans cette formulation répondent aux exigences du règlement européen 648/2004 relatives à la biodégradabilité.

Biodégradation [%] : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB connue à ce jour.

12.6. Autres effets néfastes

13. Mesures relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets: Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale: Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Code douanier (nomenclature combinée): 3402 90 90

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Danger pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DÉTACHANT TISSUS MOQUETTES

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Informations réglementaires

Etiquetage CE



Irritant.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Phrase(s) R

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S56 : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Contient : Hydroxyde de sodium < 1%

Etiquetage détergents vendus au grand public: Ce produit contient les substances suivantes :

- EDTA : Moins de 5%

- Agent tensioactif non ionique : Moins de 5%

- Règlement 648/2004 relatif au détergents: Cette formulation contient des substances parfumantes classées sensibilisantes, mais en trop faibles quantités pour avoir un impact sur la santé humaine dans le cadre de l'utilisation préconisée.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci

Autres données: Les phrases de risques citées dans ce document sont les suivantes:

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R35 : Provoque de graves brûlures.

R36 : Irritant pour les yeux.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.